



**es Pennes-Mirabeau**  
une ville au pluriel

**Service Environnement**  
**Téléphone: 04 91 67 17 71**  
**e-mail: environnement@vlpm.com**

**COMPTE RENDU DE REUNION**  
**« Commission de Surveillance de Site : ISDND**  
**du Jas de Rhodes »**

<b>Date :</b> 3 février 2017 15h00 - 16h20	<b>Lieu :</b> ISDND du Jas de Rhodes	<b>Rédacteur :</b> Gérard MELCHIONNE
<b>Participants :</b> Pour le Préfet – Serge GOUTEYRON Sous-Préfet d'Aix en Provence Jean-Philippe PELOUX – DREAL PACA Vincent REY – DREAL PACA Lieutenant Emmanuel MUNOZ – SDIS 13 – CS LPM Monique SLISSA – Adjointe à l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat Robert BASTARD – Conseiller Municipal délégué à la Forêt et à la RCSC Marie-Laure FARDEAU – Association Pennoise pour la Protection des Sites Sylvain GOLLIN – Directeur Traitement SITA Damien SCOLARI – Directeur Stockage SITA Gérald CHAUVAZ – Directeur d'Agence Tri des Collectes sélectives SITA Damien EYMARD – Responsable de Sites SITA Léonard ASCIAK – Conducteur d'Engins SITA Mohamed BELLADJIMI – Conducteurs d'Engins SITA Jean-Claude CHROSTEK – Attache d'Exploitation SITA Olivia LLONGARIO – Bureau d'études BURGEAP Gérard MELCHIONNE – Service Environnement des Pennes Mirabeau		<b>Diffusion :</b> participants et invités M. le Sénateur-Maire M. le Directeur Général des Services Mme le Directeur des Services Techniques
<b>Excusés :</b> Françoise COUSTES – ARS PACA Dominique BUCCI – Premier Adjoint au Sénateur-Maire des Pennes Mirabeau Gilles GUIRAUD – Association Gavotte Avenir		
<b>Absents :</b> Le Directeur de la DDTM des BdR Nathalie FABRE-MONTON – Conseillère au Développement Durable Serge BARONI – Conseiller Municipal Jocelyne MARAIS – Bureau d'études SITA Xavier DESCHAMPS – Chef d'équipe SITA		

La Commission de Suivi de Site, est une instance de concertation et de dialogue qui a pour objectif l'information du public et de permettre à l'exploitant d'assurer la transparence de son activité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance à 15h00.

L'ordre du jour était :

1. approbation du compte-rendu de la CSS du 27 janvier 2016;
2. présentation de la situation du site pour l'année 2016 :
  - bilan de surveillance environnementale ;
  - bilan des tonnages reçus et des fréquentations par départements;
  - bilan d'exploitation (incidents, travaux réalisés, avancement du réaménagement, plaintes odeurs...)
3. projets à venir pour le site du Jas de Rhodes
4. suivi de l'arrêté de mise en demeure N°119-2016 MED du 21 juillet 2016
5. suivi de l'arrêté N°166-2016 PC du 15 septembre 2016
6. questions diverses.

---

Dans une démarche éco-responsable, les présentations utilisées comme support lors de cette réunion ne seront pas diffusées d'office avec ce compte-rendu, mais pourront être obtenues sur simple demande auprès du service Environnement de la mairie des Pennes Mirabeau par mail, [environnement@vlpm.com](mailto:environnement@vlpm.com), ou par téléphone, 04 91 67 17 71.

Il ressort de cette réunion :

Le point 1 n'a appelé aucune observation. Le compte-rendu de la CSS du 27 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Point 2 et 3 : le document « Commission de Suivi de Site », a été projeté et présenté par les représentants de l'établissement. La partie concernant la qualité de l'air l'a été par madame LLONGARIO du laboratoire BURGEAP.

De cette présentation ressortent les points et échanges suivants :

- le grand incendie du 10 août 2016 est évoqué et il est souligné que le site n'a pas été impacté grâce à l'efficacité du débroussaillage ;
- 86% des déchets réceptionnés proviennent du département des Bouches-du-Rhône, soit 6% de plus qu'en 2015 et 27% de plus qu'en 2012 ;
- les tonnages de collectes sélectives réceptionnés sont en légère baisse. On notera toutefois que, normalement, ils auraient du être identiques à l'année précédente sans un mouvement social qui a contraint à utiliser d'autres exutoires. Les tonnages issus du gisement industriel ont eux augmenté de 50% ;
- pour ce qui est du refus de l'activité tri, l'exploitant privilégiera la valorisation énergétique à l'enfouissement en les renvoyant vers la filière CSR (Combustibles Solides de récupération) qui est notamment utilisée en cimenterie ;
- dans l'ambition de diminuer sa capacité de stockage, l'exploitant développe son activité tri et a créé une plate-forme de tri des DAENDV ;
- une vigilance accrue a été mise en place à l'entrée du site par rapport à l'admission des déchets ainsi qu'une procédure en cas de refus ;
- le bilan environnemental n'a fait apparaître aucun dépassement significatif des seuils réglementaires. On notera la non conformité sur le moteur relevée lors du contrôle inopiné « air » du 4 novembre 2016 ainsi que la valeur incohérente du pH

des lixiviats lors de l'analyse de juillet 2016. Dans les deux cas le retour à la normale a été constaté.

Point 4 et 5 : le document « Contrôles environnementaux réalisés par la DREAL » a été projeté et présenté par Monsieur Vincent REY. Ce document reprenait les inspections ci-après :

1. inspection du 19/01/16 : traitement des lixiviats / déchets hors 13 reçus ;
2. contrôle inopiné « eau » du 01/02/16 ;
3. inspections « débroussaillage » du 15/04/16 et 24/06/16 ;
4. inspection du 23/05/16 : traitement des lixiviats / déchets hors 13 reçus / bilan activité 2015 ;
5. inspection inopinée du 08/09/16 : plainte relative aux déchets entreposés sur le centre de tri ;
6. contrôle inopiné « air » du 04/11/16.

L'ensemble de ces inspections, et les arrêtés des points 4 et 5 n'ont appelé aucune remarque.

Il a toutefois été précisé, concernant le point 5, que la phase d'études débutera semaine 6. Ce projet pilote de pré-conditionnement des aérosols est porté par Éco-Emballages et INERIS, SUEZ mettant à disposition ses installations.

Monsieur Sylvain GOLLIN a tenu à exprimer son regret par rapport à la médiatisation des arrêtés de mise en demeure dressés à l'encontre de SUEZ alors qu'il estime qu'il ne s'agit là que d'écarts administratifs.

Monsieur le Sous-Préfet constate le retard de la Région en matière de traitement des déchets comme certains départements au détriment des Bouches-du-Rhône.

Avant de clôturer la séance Monsieur le Sous-Préfet s'enquiert auprès des élus d'éventuelles plaintes qu'ils auraient reçues de riverains.

Aucune plainte n'étant signalé, la séance est levée à 16h20.